

COMPTE RENDU COMITE DE PRET DE TRANSITION du 13/01/2012

Etaient présents:

Membres du Comité :

- Jean-Marc ADIN de la Chambre des métiers ;
- Viviane JEAN-PHILIPPE de la CCIM ;
- Gilles JOSEPH-ALEXANDRE de la Jeune Chambre Economique ;
- Catherine JULIUS de la BRED ;
- Patrice FLAMBARD du Conseil Régional ;
- Michel MARTY du Crédit Mutuel ;
- Catherine PEYRARD de l'IEDOM ;
- Florian RAFFATIN de l'AFD ;
- Nadine VADO de l'IEDOM ;
- Yann YALA de l'ADEM.

Personnel Martinique Initiative :

- Mr BOCLE Jean-Luc de Martinique Initiative ;
- Mlle CLAIRICIA Valérie de Martinique Initiative ;
- Mr LAFONTAINE Laurent de Martinique Initiative.

Sept demandes de financement ont été examinées:

D) BGR CARAIBE, représentée par Madame CRISPIN Vanessa (gérante) et Madame CHARLES-NICOLAS Denise (associée)

Activité : Recouvrement de créances.

Montant sollicité : 29 884 € **Différé sollicité :** 7 mois

Durée sollicitée : 60 mois

Objet du prêt : Modernisation du parc informatique.

Points débattus :

- Conditions de reprise de l'entreprise ;
- Projet de développement de l'activité ;
- Financement de l'investissement.

Décision prise: avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 29 884 € remboursable en 48 échéances de 622.59€ € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le renouvellement du parc informatique permettra d'accroître les performances des employés et à terme, de permettre une expansion de l'activité notamment dans les îles voisines.

II) UCPS, représentée par Madame BERMONVILLE Evita (gérante), Monsieur SAINT-FELIX (associé) et Monsieur LATOUR (consultant)

Activité : Vente de matériel spécialisé pour la petite enfance.

Montant sollicité : 27 133 €

Différé sollicité : 6 mois

Durée sollicitée : 75 mois

Objet du prêt : Règlement des factures fournisseurs échues, des dettes envers le transitaire et des impayés de loyer.

Points débattus :

- Clientèle ;
- Evolution de la société depuis sa création ;
- Mesures prises pour éviter les défauts de paiement.

Décision prise: avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 27 133 € remboursable avec un différé de 2 mois et un remboursement en 48 échéances de 565.28 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le prêt permettra à l'entreprise de résoudre ses problèmes de trésorerie et de rester dans une dynamique de croissance.

III) EAU DE TIARE, représentée par Madame GUEVARA Kathy-Anne et Monsieur DENHEZ (comptable).

Activité : Institut de beauté.

Montant sollicité : 50 000 €

Différé sollicité : 3 mois.

Durée sollicitée : 84 mois.

Objet du prêt : Agencement et aménagement du nouveau local.

Points débattus :

- Implication financière de l'entreprise dans le projet ;
- Difficultés rencontrées dans le local actuel ;
- Description du projet initial;
- Rentabilité économique du projet.

Décision prise: ajournement

Cette décision a été motivée comme suit :

Le projet n'a pas été présenté dans sa globalité. Il est demandé au chef d'entreprise de présenter un dossier faisant apparaître l'ensemble des investissements réalisés dans le cadre de la SCI créée par les associés et d'y intégrer les

éléments démontrant la rentabilité économique du projet. Le chiffre d'affaire prévisionnel notamment fera l'objet d'une analyse étayée.

IV) STPB, représentée par Monsieur LANES Alexis (gérant) et Madame PALACIN Tiphaine (comptable).

Activité : Construction, BTP.

Montant sollicité : 55 000€

Différé sollicité : 4 mois.

Durée sollicitée : 84 mois.

Objet du prêt : Financement du BFR.

Points débattus :

- Charges de personnel;
- Clientèle ;
- Positionnement sur les marchés publics.

Décision prise: Avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 55 000 € remboursable avec un différé de 2 mois et un remboursement en 48 échéances de 1 145.84 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

Après la mise en place d'une politique de réduction des charges, l'entreprise devrait être en mesure d'honorer le remboursement des échéances.

V) AUX BAINS DE CLUNY, représentée par Madame BELCOU Nicaise (gérante) et Madame ZARKA Corine (comptable)

Activité : Centre de balnéothérapie.

Montant sollicité : 30 000€

Différé sollicité : 3 mois.

Durée sollicitée : 30 mois.

Objet du prêt : Règlement des dettes fournisseurs.

Points débattus :

- Mesures prises pour réduire les charges ;
- Difficultés rencontrées ;
- Mise en place de solutions pour redynamiser l'activité.

Décision prise: Avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 27 500 € remboursable en 36 échéances de 763.89 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

Un projet de restructuration a été mis en œuvre par l'entreprise. La gérante est conseillée par des professionnels compétents.

VI) Entreprise Constable, *non représentée*.

Activité : Pêche

Montant sollicité : 10 834.90 €

Différé sollicité : 2 mois

Durée sollicitée : 60 mois.

Objet du prêt : Achat d'un nouveau moteur.

Points débattus :

- Condition de remboursement du prêt d'honneur ;

Décision prise: Avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 10 834.90€ remboursable avec un différé de 2 mois et un remboursement en 60 échéances de 180.59 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

Le chef d'entreprise ayant soldé le remboursement du prêt d'honneur en Aout 2011 devrait pouvoir honorer le remboursement des échéances du prêt de transition.

VII) La Boucherie Spiritaine, *non représentée*

Activité : Boucherie.

Montant sollicité : 29 000 €

Différé sollicité : 2 mois.

Objet du prêt : Acquisition de matériel et financement du BFR.

Points débattus :

- Absence du chef d'entreprise ;
- Besoins réel ;
- Organisation.

Décision prise: Ajournement (à l'unanimité)

Cette décision a été motivée comme suit :

Compte tenu des éléments présentés dans le dossier, il est demandé au chef d'entreprise de redéfinir ses besoins et de solliciter auprès du Conseil Régional une prolongation du délai d'obtention de la subvention.

Le représentant de Martinique Initiative